

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?

Pour demander un permis de conduire, vous devez justifier votre domicile en France.

Vous pouvez utiliser **Justif' Adresse** ou fournir un **justificatif de domicile**.

Justif' Adresse est un dispositif qui permet de réaliser une **vérification automatique de l'adresse** que vous avez saisie lors d'une démarche en ligne. L'utilisation de Justif' Adresse est **gratuite**. Vous pouvez utiliser Justif' Adresse si vous remplissez les conditions suivantes :

Votre domicile est en France métropolitaine ou dans les DROM.

Vous avez un abonnement ou une facture d'énergie **à votre nom de naissance**.

Vous utilisez l'un des fournisseurs d'énergie suivants : **EDF** (SEI dans les DROM), **Engie dont Gaz Tarif**

Réglementé, Total Direct Énergies.

Si vous utilisez Justif' Adresse, **vous n'avez pas à fournir de justificatif de domicile**

Votre adresse est vérifiée automatiquement lors de votre demande en ligne du permis de conduire.

Les justificatifs acceptés varient selon que vous êtes **majeur** ou **mineur**.

Préparez une **version numérisée** pour faire la **demande en ligne**.

Vous devez fournir l'un des documents suivants (un seul justificatif de domicile est nécessaire) :

Facture datant de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphone fixe ou mobile. La photocopie d'une facture électronique est acceptée.

Avis d'imposition ou de non imposition

Quittance de loyer. Une quittance de loyer est acceptée si elle est non manuscrite et n'émane pas d'un particulier.

Vous devez fournir les 3 documents suivants :

Attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge, datée et signée par vous deux

Copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge

Justificatif de domicile à son nom (facture de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer non manuscrite).

Vous devez fournir les 2 documents suivants :

Attestation d'élection de domicile auprès d'un organisme agréé par le préfet (votre mairie peut vous en indiquer la liste) ou livret spécial de circulation

Facture de moins de 6 mois de téléphone fixe ou mobile, de gaz, d'électricité ou d'eau.

Vous devez fournir les 2 documents suivants :

Attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel

Justificatif de moins de 6 mois à son nom indiquant la même adresse (facture de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite).

Vous devez fournir les 2 documents suivants :

Attestation du gérant ou du directeur du camping

Justificatif de moins de 6 mois à son nom indiquant la même adresse (facture de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite).

Vous devez fournir les 2 documents suivants :

Attestation de moins de 6 mois établie par la capitainerie du port d'une propriété d'emplacement ou d'une location permanente

Justificatif de moins de 6 mois à son nom indiquant la même adresse (facture de moins de 6 mois de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite).

Vous devez fournir les documents suivants :

Attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents, datée et signée

Copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation

Justificatif de domicile de ce même parent.

Permis de conduire

Attestation et brevet de sécurité routière

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

Permis moto

Permis A1 (permis 125 cm3)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

Permis pour le transport de marchandises et de personnes

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

Vol

Perte

Détérioration

Conduite et santé

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

Questions – Réponses

- Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ?
- Comment savoir où en est votre demande de permis de conduire ?
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?
- Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?
- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Doit-on changer son permis de conduire si la photo n'est plus ressemblante ?
- Faut-il demander un nouveau permis de conduire en cas de changement d'adresse ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Permis de conduire
- Infractions routières
- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?

Pour en savoir plus

- Dispositif Justif' Adresse
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Où s'informer ?

- Si vous avez des difficultés pour faire la démarche en ligne :
Point d'accueil numérique

- Si vous avez des difficultés pour faire la démarche en ligne :
France Services / Maison de services au public

Services en ligne

- Attestation d'hébergement
Modèle de document
- Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen
Téléservice
- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire
Téléservice
- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...
Téléservice

Textes de référence

- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9
Justification du domicile via un fournisseur d'un bien ou d'un service (article R113-8-1)
- Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire
- Arrêté du 4 février 2019 fixant la liste des fournisseurs qui communiquent à l'administration les informations permettant de vérifier le domicile
- Arrêté du 27 octobre 2020 fixant la liste des fournisseurs qui communiquent à l'administration les informations permettant de vérifier le domicile



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30